



Chambre de Métiers d'Alsace

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

Formulaire : 1 formulaire "M3A" à télécharger sur « www.service-public.fr »

Pour les nouveaux dirigeants non salariés : "TNS" à télécharger sur « www.service-public.fr »

Pièces à joindre :

- 2 copies de la carte d'identité, carte de séjour, ou de résident, en cours de validité et à jour (adresse)
- 2 attestations sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation (voir annexe)
- 2 exemplaires du procès-verbal de la décision de la nomination du nouveau dirigeant avec acceptation des fonctions
- si le dirigeant est nommé dans les statuts : 2 exemplaires des statuts modifiés et certifiés conformes
- publication légale de l'avis de modification ou texte de la demande de publication avec cachet du journal et date de parution

Si l'adjonction d'activité est réglementée

- Autorisation ou agrément délivré par l'autorité de tutelle
- Copie de l'arrêté préfectoral

Activités règlementées par la Loi Raffarin

- copie du ou des diplômes, certificats de travail dans l'activité pour laquelle est demandée l'inscription + copie des fiches de paie sur 3 années
- copie du contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail dans l'activité exercée
- déclaration de qualification (Art.7ter du décret n°98-247 du 02.04.98) **OBLIGATOIRE**, complétée et signée par le dirigeant de l'entreprise

⇒ mandat ou pouvoir si nécessaire

Droits à verser (par chèque) :

- **200,14 € à l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne)**



Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique personne physique assume personnellement la gérance ou la présidence : 89,54 €

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30 € à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79

Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60

Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16



Chambre de Métiers d'Alsace

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55 €

Modification : 40 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Les coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79
Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60
Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16